

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Nº 24T263

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE: 8.3 Voirie

OBJET: Travaux de branchement AEP du n°8 Chemin des Cardelines A compter du 02/10/2024 jusqu'au 31/10/2024

HORS SECTEUR PNRQAD

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1.

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants.

Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,

Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : BRONZO TP, 16 allée de la palun – 13700 MARIGNANE pour le compte de : LA METROPOLE, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 2 6 SEP. 2024

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire, Eric Le Dissès



24T263

MARIGNANE

ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 2 6 SEP. 2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE	
Chemin des Cardelines	
PROPRIETAIRE DE LA VOIE	
X METROPOLE	DEPARTEMENTALE
COMMUNALE	PRIVEE
LE PETITIONNAIRE BRONZO TP	
Adresse 16 ALLEE DE LA PALUN 13700 MARIGNANE	
Tél./FAX 06 03 28 22 10	Mail sandrine.andre@veolia.com
POUR LE COMPTE DE de la Métropole DATES ET DUREE DES TRAVAUX	
Du 02/10/2024 au 31/10/2024 NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE	Durée des travaux: 2 jours
Branchement AEP du N°8	
Ouverture de tranchées conformémént au Règlem x Oui Non	nent de voirie CUMPM x DAET
Mars.	
x Oui Non	x DAET
x Oui Non 3ml Longueur Tranchées	TRAVAUX DE NUIT
X Oui Non 3ml Longueur Tranchées Voirie moins de 3 ans	TRAVAUX DE NUIT x STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux X ALTERNAT MANUEL SI BESOIN ALTERNAT MANUEL TRICOLORE
x Oui Non 3ml Longueur Tranchées Voirie moins de 3 ans x 30 KM/h	TRAVAUX DE NUIT X STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux X ALTERNAT MANUEL SI BESOIN ALTERNAT MANUEL TRICOLORE si besoin ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
x Oui Non 3ml Longueur Tranchées Voirie moins de 3 ans x 30 KM/h x DANGER	TRAVAUX DE NUIT x STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux X ALTERNAT MANUEL SI BESOIN ALTERNAT MANUEL TRICOLORE si besoin
x Oui Non 3ml Longueur Tranchées Voirie moins de 3 ans x 30 KM/h x DANGER x CHAUSSEE RETRECIE	TRAVAUX DE NUIT x STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux X ALTERNAT MANUEL SI BESOIN ALTERNAT MANUEL TRICOLORE si besoin ROUTE BARREE AVEC DEVIATION Voir plan de circulation ou délestage
x Oui Non 3ml Longueur Tranchées Voirie moins de 3 ans x 30 KM/h x DANGER x CHAUSSEE RETRECIE x TRAVAUX 1/2 chaussée	TRAVAUX DE NUIT x STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux X ALTERNAT MANUEL SI BESOIN ALTERNAT MANUEL TRICOLORE si besoin ROUTE BARREE AVEC DEVIATION Voir plan de circulation ou délestage x Passage VL et PL
x Oui Non 3ml Longueur Tranchées Voirie moins de 3 ans x 30 KM/h x DANGER x CHAUSSEE RETRECIE x TRAVAUX 1/2 chaussée x CONES DE SIGNALISATION	TRAVAUX DE NUIT x STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux X ALTERNAT MANUEL SI BESOIN ALTERNAT MANUEL TRICOLORE si besoin ROUTE BARREE AVEC DEVIATION Voir plan de circulation ou délestage x Passage VL et PL x PROTECTION DES PIETONS INSTALLATION NACELLE

